

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00195

**APPROBATION DES PLANS PROJETS DES ZONAGES D'EAUX PLUVIALES
DES COMMUNES, SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 78

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170510-D20170019510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170630

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

APPROBATION DES PLANS PROJETS DES ZONAGES D'EAUX PLUVIALES DES COMMUNES, SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

D'ANDREZIEUX-BOUTHEON, CALOIRE, CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, FIRMINY, FONTANES, FRAISSES, GENILAC, LA FOUILLOUSE, LA GRAND'CROIX, LA RICAMARIE, LA TALAUDIERE, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, LA-TOUR-EN-JAREZ, LA VALLA-EN-GIER, LE CHAMBON FEUGEROLLES, L'ETRAT, L'HORME, LORETTE, MARCENOD, PAVEZIN, RIVE-DE-GIER, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-CHAMOND, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE, SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-HEAND, SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SORBIERS, TARTARAS, UNIEUX, VALFLEURY ET VILLARS,

En application de l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que :

« les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement :

- ✓ Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*
- ✓ Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement »*

Par ailleurs, la carte du zonage d'eaux pluviales est une composante obligatoire du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui doit figurer dans les annexes sanitaires.

Dans le cadre de sa compétence « Eaux Pluviales », il appartient à Saint-Etienne Métropole de réaliser les zonages d'eaux pluviales.

Les communes d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, CALOIRE, CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, FIRMINY, FONTANES, FRAISSES, GENILAC, LA FOUILLOUSE, LA GRAND'CROIX, LA RICAMARIE, LA TALAUDIERE, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, LA-TOUR-EN-JAREZ, LA VALLA-EN-GIER, LE CHAMBON FEUGEROLLES, L'ETRAT, L'HORME, LORETTE, MARCENOD, PAVEZIN, RIVE-DE-GIER,

ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-CHAMOND, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ,
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE, SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-HEAND,
SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE,
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ,
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SORBIERS, TARTARAS, UNIEUX, VALFLEURY ET VILLARS
ont approuvé, arrêté ou démarré une révision de leur PLU.

Saint-Etienne Métropole a confié au bureau d'études MERLIN l'étude relative au schéma directeur assainissement qui prévoit notamment l'élaboration du zonage d'eaux pluviales de chaque commune pour qu'il soit en cohérence avec les nouvelles orientations d'urbanisme des communes et qu'il tienne compte des évolutions réglementaires.

En fonction de l'état d'avancement des procédures de PLU, le zonage d'eaux pluviales sera :

- soit intégré dans les annexes du PLU de la commune, si le PLU n'a pas encore été approuvé,
- soit intégré dans le PLU après approbation de celui-ci dans le cadre d'une procédure de mise à jour.

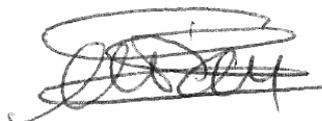
Les plans de zonage sont joints au dossier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à approuver les plans projets de zonages d'eaux pluviales des communes d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, CALOIRE, CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, FIRMINY, FONTANES, FRAISSES, GENILAC, LA FOUILLOUSE, LA GRAND'CROIX, LA RICAMARIE, LA TALAUDIÈRE, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, LA-TOUR-EN-JAREZ, LA VALLA-EN-GIER, LE CHAMBON FEUGEROLLES, L'ETRAT, L'HORME, LORETTE, MARCENOD, PAVEZIN, RIVE-DE-GIER, ROCHE-LA-MOLIERE, SAINT-CHAMOND, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, SAINT-ETIENNE, SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-HEAND, SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SORBIERS, TARTARAS, UNIEUX, VALFLEURY ET VILLARS ;**
- **décide de soumettre ces projets à enquête publique ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 11 du budget annexe Assainissement collectif de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU